



## EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL PERMANENT

### SEANCE DU 15 OCTOBRE 2019

**OJ N°42 - Partenariats et équipements culturels.  
Attribution d'une subvention, au titre de l'année 2019, au profit de l'association Clarenza - Bastide de l'Oralité.**

Date de la convocation : 9 octobre 2019.

Nombre de conseillers en exercice : 69.

Président de séance : Monsieur Jean-René ETCHEGARAY, Président de la Communauté d'Agglomération Pays Basque.

#### PRESENTS :

ALZURI Emmanuel, ARRABIT Bernard, BAUDRY Paul, BÉHOTÉGUY Maïder (à compter de l'OJ N°12), BERARD Marc (jusqu'à l'OJ N°40), BERTHET André, BIDEGARAY Barthélémy, BISAUTA Martine, BLEUZE Anthony, BOSCO Dominique, BURRE-CASSOU Marie-Pierre, CACHENAUT Bernard (à compter de l'OJ N°11), CARRERE Bruno, CHASSERIAUD Patrick (à compter de l'OJ N°6), CLAVERIE Peio, CURUTCHARRY Antton (à compter de l'OJ N°10), DAGORRET François, DE CORAL Odile, DESTIZON Patrick, DEVEZE Christian, DUBLANC Gilbert, DURRUTY Sylvie, ECENARRO Kotte, ELISSALDE Philippe, ETCHEGARAY Jean-René, EYHERABIDE Pierre, FOURNIER Jean-Louis, GASTAMBIDE Arño (à compter de l'OJ N°11), GONZALEZ Francis, GUILLEMOTONIA Pierre, HIRIGOYEN Roland, IBARRA Michel, IPUTCHA Jean-Marie, IRIART Alain, IRIART Jean-Claude, IRIART Jean-Pierre, JOCOU Pascal (à compter de l'OJ N°24), KEHRIG-COTTENÇON Chantal (à compter de l'OJ N°23), LABORDE-LAVIGNETTE Jean-Baptiste, LAFLAQUIERE Jean-Pierre, LAMERENS Jean-Michel, LOUSTAUDAUDINE Jean-Jacques, MILLET-BARBÉ Christian (à compter de l'OJ N°4), NARBAÏS-JAUREGUY Éric, NOUSBAUM Pierre-Marie, OLIVE Claude (jusqu'à l'OJ N°15), POULOU Guy (à compter de l'OJ N°29), SAINT ESTEVEN Marc, UGALDE Yves (jusqu'à l'OJ N°8), THEBAUD Marie-Ange, VEUNAC Jacques, VEUNAC Michel.

#### ABSENTS OU EXCUSES :

BORDES Alexandre, CARPENTIER Vincent, DE LARA Manuel, DEQUEKER Valérie, ETCHEBEST Michel, HAYE Ghislaine, HIRIART Michel, INCHAUSPÉ Beñat, IRIGOYEN Jean-François, LACASSAGNE Alain, LASSERRE-DAVID Florence, LAUQUÉ Christine, LEIZAGOYEN Sylvie, MIALOCQ Marie-José, MOTSCH Nathalie, OLÇOMENDY Daniel, SOROSTE Michel.

#### PROCURATIONS :

BORDES Alexandre à HIRIGOYEN Roland, HAYE Ghislaine à DESTIZON Patrick, OLÇOMENDY Daniel à LABORDE-LAVIGNETTE Jean-Baptiste.

SECRETAIRE DE SEANCE : Monsieur Marc SAINT ESTEVEN.

Modalités de vote : vote à main levée.

**OJ N°42 - Partenariats et équipements culturels.  
Attribution d'une subvention, au titre de l'année 2019, au profit de l'association Clarenza - Bastide de l'Oralité.**

Rapporteur : Monsieur Bruno CARRERE.

Mes chers collègues,

A travers la création, la recherche, la formation et l'accueil, le projet Clarenza - Bastide de l'Oralité se construit peu à peu. Ces derniers mois, l'association s'est investie dans la structuration de ses propositions, via la mise en place de temps forts ponctuant les accueils en résidence et la mise en place de partenariats divers. Elle prépare sa demande de labellisation au titre de Centre Culturel de Rencontre, avec le soutien de l'ensemble des partenaires institutionnels (DRAC Nouvelle-Aquitaine, Région Nouvelle-Aquitaine, Département des Pyrénées-Atlantiques et Communauté d'Agglomération Pays Basque).

Le projet 2019 est bâti autour de 4 piliers :

- Les résidences d'artistes constituent le cœur du projet sous forme de commandes en lien avec le thème de l'oralité et sollicitant des groupes sociaux, des espaces, le patrimoine bâti du village. Cette année, les résidences de l'équipe « Cheminement » permettront de mettre en lumière la voie fluviale, commerciale, reliant La Bastide-Clairence à l'embouchure actuelle de l'Adour.
- Les temps forts : ils sont régis autour de la rencontre entre artistes, qui dans la fragilité de cette rencontre, doivent proposer une forme de restitution au public. Trois temps forts sont proposés chaque année : Primaderan, Larrazkenean et Neguan, ce dernier en partenariat avec l'Ethnopôle basque.
- L'école de l'oralité : ce volet met en jeu des formes de sensibilisation autour du geste (artisans, artisans d'art, ...) et de la musique (Cie Lagunarte).
- La mise en résonance et la trace, par la constitution de projets artistiques et culturels selon les partenaires mobilisés, porteurs d'une proposition ou sollicités par Clarenza. Ainsi, plusieurs partenariats ont été mis en place avec le BTS audiovisuel de Biarritz, l'Ecole Supérieure d'Art du Pays Basque ou Haize Begi.

Enfin, un pan de structuration supplémentaire se fait jour avec la création d'une « Maison Clarenza - Bastide de l'Oralité », vitrine du projet global, lieu-ressource, lieu d'activités et de rencontres pour les usagers, dans un bâtiment qui sera mis à disposition par la commune de La Bastide-Clairence.

Vu la délibération du Conseil communautaire du 24 février 2017 portant délégation au Conseil permanent de certaines attributions, notamment en matière d'« Individualisation et attribution des subventions de fonctionnement dans les enveloppes prévues à cet effet par le Conseil communautaire » et d'« Autorisation de signer les conventions financières en faveur des associations ainsi que leurs avenants »,

Le Conseil permanent est invité à :

- attribuer, à l'association Clarenza - Bastide de l'Oralité, une subvention de 15 000 € pour la mise en œuvre de son projet 2019,
- approuver les termes de la convention d'objectifs 2019 ci-annexée, et à autoriser Monsieur le Président ou son représentant à la signer.

Les crédits correspondants sont inscrits au budget primitif 2019 – Chapitre 65 – Nature 6574.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

Pour : 51 voix  
Contre : 0 voix  
Abstention : 0  
Ne participe pas au vote : 1 (DAGORRET François)  
Non votants : 0

Fait et délibéré en séance les jours,  
mois et an que dessus et le présent  
extrait certifié conforme au registre.

Pour le Président et par délégation,  
Le Directeur Général Adjoint,



Sébastien EVRARD.

Certifié exécutoire  
Transmis au contrôle de légalité le : 18 octobre 2019.  
Publié le : 18 octobre 2019.